

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 23 juin 2015

N° VA_DEL2015_102

Objet : Débats publics autour du Réseau express grand Lille

L'an deux mille quinze, le 23 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Claire MAIRIE, Daniel DUBOIS, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Nathalie FAUQUET, ayant donné pouvoir à Didier MANIER, Sébastien COSTEUR, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Jean-François HILAIRE, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Christophe BONNARD .

Le Réseau Express Grand Lille (REGL)

Contexte :

- Des grands axes routiers et autoroutiers de la métropole saturés aux heures de pointe, réduisant l'attractivité du territoire.
- Une offre de transport express entre pôles urbains qui a atteint ses limites pour répondre à la demande.
- Des lieux d'activités de plus en plus éloignés des lieux de résidence.

Au quotidien, 320 000 personnes font la navette entre Lille Métropole et le Bassin minier. En moyenne, 68% d'entre elles utilisent leur véhicule pour ces déplacements. Cette part peut aller jusqu'à 90% pour les liaisons domicile-travail. Elles empruntent l'autoroute A1, le seul axe routier à orientation Nord- Sud. Aux heures de pointe, les bouchons sont fréquents, avec 145 000 véhicules en approche de Lille.

Objectifs du Réseau Express Grand Lille

- Offrir aux habitants de la région une liaison rapide et efficace entre les pôles urbains de cette aire métropolitaine.
- Favoriser les échanges interurbains entre polarités du Grand Lille.
- Répondre à un besoin croissant de déplacements de la métropole lilloise, notamment sur son axe nord-sud, et entre la métropole et les territoires voisins.

Caractéristiques

Le Réseau Express Grand Lille reposerait, en son centre, sur une infrastructure nouvelle allant de la gare de Lille-Flandres à Hénin-Carvin entièrement dédiée au projet (37 Km). Cette ligne se prolongerait à ces deux extrémités en empruntant des

lignes ferroviaires existantes : au nord, à partir de la gare de Lille-Flandres, un raccordement aux lignes actuelles de Roubaix-Tourcoing (vers Courtrai) et Armentières ; au sud, à partir d'Hénin-Carvin, vers Douai-Arras et vers Lens.

A noter, la proposition d'une desserte du stade Pierre-Mauroy à Villeneuve d'Ascq et la refonte de la gare de Lesquin avec la proximité de l'aéroport, la Cité Scientifique, les quartiers sud de Villeneuve d'Ascq et son centre-ville, le Centre Régional de Transport (CRT). La gare serait desservie à la fois par REGL et par la ligne TER Lille- Valenciennes.

Un projet de territoire :

La Région Nord-Pas de Calais a défini de grands enjeux pour développer la mobilité sur son territoire. Ils s'inscrivent dans son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) :

- renforcer la cohésion territoriale de l'espace régional par une meilleure insertion de ses différents territoires ;
- lutter contre les déséquilibres territoriaux de développement par une meilleure accessibilité et le renforcement de l'offre de transport collectif ;
- accompagner la dynamique métropolitaine régionale en s'appuyant sur les points forts de chaque territoire, en dialogue et complémentarité avec la métropole régionale ;
- garantir l'accessibilité des territoires entre eux et prendre en compte les temps de déplacement dans l'aménagement de l'espace régional.
- réfléchir au liaisonnement avec la Picardie, composante nouvelle et importante de la nouvelle grande région Nord Pas-de-Calais Picardie et de ses 6 millions d'habitants.

Le projet de REGL s'inscrit au cœur de cette politique et vise à créer sur la Métropole, les conditions d'une évolution concertée des pratiques de mobilité et à réduire la part du véhicule particulier. En cela, il constitue un nouveau modèle de mobilité durable en rupture avec le tout-automobile.

En proposant à l'horizon 2030 des liaisons ferroviaires plus rapides, plus fréquentes et la création de nouvelles gares, ce projet conduirait à une augmentation significative du trafic sur le réseau régional ferroviaire global.

Une grande région a besoin de grands projets. La Ville de Villeneuve d'Ascq est donc très favorable à cette dynamique structurante et ambitieuse qui apporte de véritables réponses en termes de mobilité et de déplacements pour le territoire. La Ville souhaite être étroitement associée à la définition du tracé ne serait-ce que pour réserver les fonciers concernés et plaide pour une liaison avec Tournai à l'instar de celle prévue avec Courtrai.

Un débat public

Avec un coût prévisionnel de plus de 2 milliards d'euros, ce projet d'avenir est présenté dans les différents territoires particulièrement impactés.

La Commission Nationale du Débat Public a été missionnée dans ce sens pour organiser, animer le débat et rédiger le compte-rendu. Celle-ci est neutre et indépendante.

Sur Villeneuve d'Ascq, ce débat public aura lieu le 30 juin de 18h30 à 21h30, à l'hôtel de ville. Ce sera l'occasion pour les habitants d'obtenir des réponses à leurs questions et d'échanger avec le maître d'ouvrage.

Par ailleurs, un « débat mobile » sera présent le 6 juillet devant l'hôtel de ville, place Salvador-Allende toute la journée : les questions, avis et recommandations recueillis

par oral ou par écrit, interview des passants, documentation et une exposition sur le sujet.

Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, développement durable, agenda 21, foncier du vendredi 29 mai 2015, il est proposé aux membres du conseil de prendre acte du débat public concernant le Réseau Express Grand Lille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le mercredi 24 juin 2015 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20150623-97116-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 25 juin 2015